



—
Engager
le numérique

Communiqué de presse
Paris, mercredi 27 avril 2022

DSA : Numeum se félicite de l'accord politique provisoire sur les règles garantissant un environnement en ligne sûr et responsable

En décembre 2020, la Commission européenne a présenté deux propositions législatives faisant parties d'un paquet pour réguler le numérique : une législation sur les services numériques (DSA) et une législation sur les marchés numériques (DMA).

Le 23 avril (après presque deux ans de négociations) les négociateurs du Parlement, du Conseil et de la Commission européenne sont parvenus à un **accord politique provisoire sur le Digital Services Act (DSA)**. Numeum se félicite de cette mise à jour des règles qui régissent Internet, lesquelles n'avaient pas été modifiées depuis 20 ans.

L'ancêtre du DSA, aussi appelé « directive e-commerce », a permis de promouvoir le commerce en ligne et le développement de l'économie des plateformes en Europe, en offrant de nouvelles opportunités aux entreprises, en particulier aux PME et ETI. L'évolution de l'économie numérique a rendu utile de réexaminer ce cadre, afin de **renforcer la lutte contre la diffusion et la vente en ligne de biens et de contenus faux, contrefaits ou dangereux**.

Avec le DSA, l'Union européenne a l'ambition de renforcer le marché unique des services numériques et de conforter la sécurité et la confiance. Numeum salue cette démarche qui inclut une **mise à jour importante de la réglementation des services et des marchés numériques pour la moderniser**. Le DSA réduira la diffusion de contenus illégaux et de produits dangereux en ligne tout en préservant les principes fondamentaux essentiels à la croissance de notre économie.

Le cadre du DSA crée un ensemble d'obligations à plusieurs niveaux pour différents types et tailles de services Internet, dont certains seront très complexes à mettre en œuvre car ils touchent à des droits fondamentaux tels que la liberté d'expression. Il sera nécessaire que toutes les parties prenantes travaillent ensemble de manière à obtenir les meilleurs résultats.

L'accord politique provisoire trouvé le 23 avril doit maintenant être approuvé par le Conseil et le Parlement européen avant de passer aux étapes formelles de la procédure d'adoption par chaque institution.

Contact média

Pauline Willaert – pwillaert@hopscotch.fr

À propos de Numeum

Numeum est l'organisation professionnelle de l'écosystème numérique en France. Elle représente les entreprises de services du numérique (ESN), les éditeurs de logiciels, les plateformes et les sociétés d'Ingénierie et de Conseil en Technologies (ICT). Numeum rassemble plus de 2 300 entreprises adhérentes qui réalisent 85% du chiffre d'affaires total du secteur. Présidé par Godefroy de Bentzmann et Pierre-Marie Lehucher, Numeum souhaite mettre le numérique au service de l'humain avec deux ambitions fondatrices : accompagner le pays dans la généralisation et la démocratisation de la formation numérique ; agir au service d'un numérique responsable pour les entreprises, la société, l'Humain et la planète. L'engagement de Numeum repose sur 4 piliers d'actions : la valorisation et la défense des intérêts de ses membres et de leurs métiers, l'incarnation de la France numérique en Europe, l'animation de l'écosystème numérique pour favoriser les synergies et l'innovation, et le renforcement du service à toutes les entreprises du numérique. Numeum est membre de la fédération Syntec. Le secteur du numérique représente plus de 55 Md€ de chiffre d'affaires et 538 000 employés en France.

Pour en savoir plus : www.numeum.fr